

DÉPARTEMENT DE LA SOMME**ARRONDISSEMENT D'AMIENS****FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION : 30/06/2022
DATE D’AFFICHAGE : 11/07/2022
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 18 - Présents : 13 - Absents : 5 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET : Marché global de performance Réseau de chaleur de Roye Avenant n ° 3

L’an deux mille vingt-deux, le vendredi 8 juillet 2022 à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 13 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 5 membres.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose qu’il convient d’établir un avenant n° 3 au Marché Global de Performance relatif à la conception, la réalisation et l’exploitation d’une chaufferie bois et d’un réseau de chaleur sur la commune de Roye confié à l’entreprise ENGIE Solutions et notifié le 31 juillet 2017.

Il est proposé au Bureau l’avenant n°3 comportant les modifications suivantes :

- Evolution des coûts des matières premières :
Les tensions sur les coûts des matières premières ont entraîné des évolutions sur les coûts des travaux qui sont à prendre en compte pour le bon fonctionnement du projet.
- Travaux complémentaires liés à des modifications de tracés et à des raccordements complémentaires.
- La prolongation des délais d’exécution de la partie conception-réalisation en raison des délais d’approvisionnement qui se sont allongés dans le contexte actuel.

L’avenant n°3 augmente le montant du marché de 173 174,50 €HT soit 2,9% du marché initial. L’ensemble des avenants portés au marché à ce stade modifie le marché de -4,2% du montant du marché initial.

Cet avenant n°3 a été examiné par la Commission d’appel d’offres qui a donné un avis favorable à sa passation en date du 16 juin 2022.

Il est proposé au Bureau de la Fédération :

- d’approuver l’avenant n°3 au marché global de performance relatif à la conception, la réalisation et l’exploitation d’une chaufferie bois et d’un réseau de chaleur sur la commune de Roye.
- d’autoriser Monsieur le Président à le signer et à en faire appliquer les clauses.

.../...

OBJET :

**Marché global de
performance**

Réseau de chaleur de Roye

Avenant n ° 3

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- approuve l'avenant n°3 au marché global de performance relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur la commune de Roye.
- autorise Monsieur le Président à le signer et à en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,



Franck BEAUVARLET





Marché global de performance

*Conception, réalisation et exploitation d'une
chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur la
commune de Roye*

Avenant n °3



Dossier	Société	Version	Nom	Le
Élaboré par	FDE80	Ind01	Agnès LENNE	2 juin 2022

ARTICLE 1 -	OBJET.....	7
ARTICLE 2 -	MONTANT DE L'AVENANT	7
ARTICLE 3 -	MODIFICATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT	8
1.3	LES DUREES	8
1.3.1	<i>La conception et la réalisation des ouvrages.....</i>	<i>8</i>
1.3.2	<i>L'exploitations des ouvrages.....</i>	<i>8</i>
1.4	LA DECOMPOSITION DES COUTS DE PRESTATIONS PAR PHASE	8
1.4.1	<i>Phase 1 : Conception et réalisation des ouvrages.....</i>	<i>8</i>
ARTICLE 4 -	ANNEXES DE L'ACTE D'ENGAGEMENT.....	9
ARTICLE 5 -	DATE DE PRISE D'EFFET	9
ARTICLE 6 -	AUTRES DISPOSITIONS.....	9

ENTRE :

Fédération départementale de l'Énergie de la Somme
3, rue César Cascabel – Pôle Jules Verne 2
80440 BOVES

Représentée par Monsieur BEAUVARLET Franck, Président, dûment habilité

Ci-après désigné(e) par « l'Acheteur »

D'une part,

ET :

ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE COFELY
Société Anonyme au capital de 698 555 072 Euros
Dont le siège social est situé :
1, place Samuel de Champlain Faubourg de l'Arche - 92930 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Immatriculée au RCS de NANTERRE sous N°552 046 955

Domiciliée à Amiens (80000), 16 allée du Nautilus – Pôle Jules Verne – 80440 GLISY
Représentée par Monsieur Alain VINCENT, Directeur d'Agence Picardie de ENGIE Cofely

Ci-après dénommée le « Titulaire »

D'autre part,

L'Acheteur et le Titulaire sont ensemble ou séparément ci-après dénommés les « Parties ».

Rappels de l'avenant n°1

L'avenant n°1 a pour objet :

- Le remplacement de la formule de révision du prix de l'énergie, suite à la disparition de l'indice B2I, qui permettait initialement d'actualiser le tarif de la chaleur gaz. Le prix du gaz (G) est désormais décomposé en termes fixes et en termes variables, tels que définis périodiquement par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) au travers de ses délibérations annuelles, le Code des douanes (pour les taxes) et le marché (quotation mensuelle de la molécule).
- La mise à jour de la formule de révision du prix de l'électricité, suite à la disparition de l'indice INSEE n° « 35111403 ».
- La mise à jour de l'acte d'engagement et de ses annexes avec notamment :
 - . La mise à jour de la durée des travaux et de la durée de l'exploitation des ouvrages ;
 - . La mise à jour du prix des travaux : retrait de la sous-station 18 et du tronçon associé, révision du prix des travaux ;
 - . La mise à jour des consommations énergétiques due au retrait de la sous-station 18 ;
 - . La mise à jour du prix de l'énergie et de la valeur des indices.

Rappels de l'avenant n°2

L'avenant n°2 a pour objet :

- La mise à jour de l'acte d'engagement et de ses annexes avec notamment :
 - . La mise à jour de la durée des travaux et de la durée de l'exploitation des ouvrages ;
 - . La mise à jour du prix des travaux : retrait des 6 sous-stations 5a, 5b, 5c, 5d, 5e, 5f, et du tronçon associé, modification de la puissance de la chaudière bois, évolution des coûts des matières premières au regard des délais de réalisation qui ont été allongés, travaux complémentaires liés aux résultats de l'étude de sol ;
 - . La mise à jour des consommations énergétiques due au retrait des sous-stations 5 (a à f) ;

Motifs de l'avenant n°3

La Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme (FDE 80), représentée par son Président, a confié à ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE cofely Agence Picardie le marché global de performance relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur la commune de Roye par le bordereau de notification daté du 28 juillet 2017.

L'avenant n°3 est justifié par l'évolution des coûts selon la conjoncture actuelle et la non indexation de la partie conception/réalisation du marché et par l'ajout d'un certain nombre de prestation dans le cadre du déploiement du réseau.

Les éléments suivants sont à l'origine de l'avenant :

- Evolution des coûts des matières premières :
Les délais d'exécution du marché et les tensions sur les coûts des matières premières ont entraîné des évolutions sur les coûts des travaux qui sont à prendre en compte pour le bon fonctionnement du projet.
- Travaux complémentaires liés à des modifications de tracés et à des raccordements complémentaires.
- La prolongation des délais d'exécution de la partie conception-réalisation en raison des délais d'approvisionnement qui se sont allongés dans le contexte actuel.

Ces évolutions du marché conduisent à des ajustements de l'acte d'engagement et de ses annexes.

Ainsi, l'article 46 du Cahier des Clauses Administratives Particulières conformément à l'article 139 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, prévoit dans quelles circonstances le Marché pourra être modifié.

Considérant que les modifications apportées par le présent avenant ne sont pas substantielles au regard de la nature globale du marché public, les Parties ont convenu et arrêté les modifications qui suivent.

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet :

- La mise à jour de l'acte d'engagement et de ses annexes avec notamment :
 - . Evolution des coûts de travaux liés aux évolutions des coûts des matières premières ;
 - . Travaux complémentaires liés à des modification de tracés et à des raccordements complémentaires ;
 - . La prolongation des délais d'exécution de la partie conception-réalisation en raison des délais d'approvisionnement qui se sont allongés dans le contexte actuel.

Tableau 1 : Tableau des modifications de l'avenant n°2

Article de l'avenant	Objet	Pièce du marché modifiée	Articles modifiés
2	Montant de l'avenant	Sans objet	Sans objet
3	Modification de l'Acte d'Engagement	Acte d'engagement	Annule et remplace les articles 1.3 et 1.4.1.1.1
4	Annexes	Annexe 1 de l'Acte d'Engagement	L'annexe 1 de l'avenant annule et remplace l'annexe 1 de l'Acte d'Engagement
5	Date de prise d'effet	Sans objet	Sans objet
6	Autres dispositions	Sans objet	Sans objet

Article 2 - Montant de l'avenant

Les coûts liés aux prestation complémentaires prévues dans l'avenant n°3 sont les suivants :

Tableau 1 - Montant des travaux de l'avenant n°3

Travaux		
Evolution des coûts liés aux évolutions des coûts des matières premières	120 000,00	€HT
Modification réseaux chauffage vers la limite de propriété de la parcelle chaufferie, en longeant la nouvelle voirie	16 776,00	€HT
Ajout antenne pour futur DOJO (pas de complément d'exploitation pour ce site)	10 810,00	€HT
Modification réseau chauffage vers chaufferie entre l'arrivée dans la limite de propriété et la chaufferie	18 388,50	€HT
Modification réseau de chaleur du point K jusqu'au foyer alsacien – Grossissement des canalisation pour avoir une réserve de puissance	7 200,00	€HT
TOTAL	173 174,50	€HT

L'avenant n°3 impact les coûts globaux du marché de la façon suivante :

Tableau 2 - Impact de l'avenant n°3 sur les coûts globaux du marché

€HT	Marché – Tranche ferme	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	Total Marché
Travaux – Conception Réalisation	3 723 194,93	- 47 987,22	- 57 597,19	173 174,50	3 790 785,02
Exploitation	2 256 598,32	- 168 498,96	- 151 845,60		1 936 253,76
Total MARCHÉ	5 979 793,25	- 216 486,18	- 209 442,79	173 174,50	5 727 038,78
Evolution					- 4,2%

Article 3 - Modification de l'Acte d'engagement

Le présent article annule et remplace l'article 1.3 et 1.4.1.1.1 de l'Acte d'engagement.

1.3 Les durées

1.3.1 La conception et la réalisation des ouvrages

La date de mise en service de la chaufferie et du réseau de chaleur ne peut être postérieur au **9/01/2023**.

1.3.2 L'exploitations des ouvrages

Compte tenu des difficultés rencontrées, lesquels ne sont pas imputables au Titulaire du marché global de performance, la date de fin du marché est reportée.

Le marché **prend fin le 30/06/2030**, soit une durée prévisionnelle d'exploitation de 7,5 années.

La phase d'exploitation/maintenance des ouvrages débute à la date de l'accusé de réception d'un ordre de service du Pouvoir adjudicateur.

1.4 La décomposition des coûts de prestations par phase

1.4.1 Phase 1 : Conception et réalisation des ouvrages

1.4.1.1 La conception et la Réalisation

1.4.1.1.1 Tranche ferme

Montant en toutes lettres des investissements (en euros TTC) :

Quatre millions cinq cent quarante huit mille neuf cent quarante deux euros et deux centimes toutes taxes comprises.

Montant des travaux	Base marché	Avenant 1	Avenant 2	Avenant 3
Montant total (€HT)	3 723 194,93 €	3 675 207,71 €	3 617 610,52 €	3 790 785,02
TVA (€)	744 638,99 €	735 041,54 €	723 522,10 €	758 157,00
Montant total (€TTC)	4 467 833,92€	4 410 249,25 €	4 341 132,62 €	4 548 942,02

Article 4 - Annexes de l'Acte d'Engagement

Liste des annexes du présent avenant modifiant les annexes de l'Acte d'Engagement du marché :

- Annexe 1 : annule et remplace l'annexe 1 (DPGF travaux - Tranche ferme) de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 2 : annule et remplace l'annexe 2 (Synthèse) de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 3 : annule et remplace l'annexe 2-1 (Détail P1 et P1') de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 4 : annule et remplace l'annexe 2-2 (Détail P2 et Personnel) de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 5 : annule et remplace l'annexe 2-3 (Plan GER) de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 6 : annule et remplace l'annexe 3 (Actualisation des prix) de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 7 : annule et remplace l'annexe 4 (Engagements sur les performances) de l'Acte d'Engagement.

Article 5 - Date de prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par le Président de la FDE80.

Article 6 - Autres dispositions

Toutes les autres dispositions du marché non modifiées par le présent avenant, restent applicables de plein droit.

Fait à Glisy,

Le

En deux exemplaires originaux.

Pour la FDE 80
 M. BEAUVARLET
 Président

Pour le Titulaire

